



Communiqué de presse

Jeudi 12 septembre 2019

Paris, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille et Nantes interdisent les pesticides sur leur territoire

Depuis le 1er janvier 2019, la réglementation nationale interdit la vente aux particuliers ainsi que la détention et l'utilisation par ces derniers, de tous les produits phytopharmaceutiques, à l'exception des produits de biocontrôle.

Depuis plusieurs années, en tant qu'élus locaux à la tête de nos villes, nous avons eu la volonté politique et la responsabilité de protéger la santé de nos habitants, en étant souvent précurseurs dans de nombreux domaines.

Nos villes sont ainsi engagées très fortement en faveur de la protection de l'environnement et de l'adaptation au dérèglement climatique ; nous Maires avons la responsabilité d'accroître la résilience de nos territoires face à l'urgence climatique, par la mise en œuvre de solutions locales concrètes et rapides.

À cet égard, en avance sur la législation, nos villes n'utilisent plus depuis longtemps de produits phytosanitaires chimiques dans aucun des parcs et jardins dont elles sont propriétaires et nous avons encouragé par différents dispositifs les particuliers à s'engager dans la même voie. Certains d'entre nous sont déjà engagés auprès de professionnels pour les accompagner dans cette démarche de mutation au service de la santé et de la biodiversité.

Par ailleurs, de nombreux citoyens ont pris conscience de la dangerosité des produits phytosanitaires de synthèse, le succès de « l'Appel des coquelicots » qui essaime devant de multiples mairies en est un bel exemple. Nous renouvelons notre soutien à cet appel et aux Maires qui ont d'ores et déjà pris des arrêtés interdisant l'usage de produits phytosanitaires chimiques.

Aujourd'hui, en application du principe de précaution, nous avons décidé collectivement d'élargir par un arrêté municipal pris conjointement, le champ de cette interdiction : l'usage des produits phytosanitaires chimiques sera désormais interdit sur l'ensemble des

territoires de nos villes. Les différents acteurs concernés seront sensibilisés à ce sujet, par le biais d'une information large que nos Villes diffuseront et rappelant les alternatives existantes aux pesticides pour l'entretien des espaces verts.

En tant qu'élus locaux, nous sommes respectueux des lois de la République. Nous connaissons le statut juridique de tels arrêtés mais il s'agit pour nous d'engager une démarche concertée pour faire changer la loi et concourir à la sauvegarde du patrimoine inestimable de la biodiversité sur nos territoires et de la santé de nos concitoyens.

Anne Hidalgo, Maire de Paris

Olivier Bianchi, Maire de Clermont-Ferrand

Éric Piolle, Maire de Grenoble

Johanna Rolland, Maire de Nantes

Martine Aubry, Maire de Lille

Contact presse : Perrine Boiton - 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr